



République de Guinée
Travail - Justice - Solidarité

MINISTÈRE DU BUDGET

COMMUNIQUE

Le Ministre du Budget porte à la connaissance de l'ensemble des opérateurs économiques de tous les secteurs d'activités que les opérations de régularisation des Numéros d'identification fiscale permanent (**NIFp**) lancées à la Direction Nationale des Impôts le 21 janvier 2019 devraient prendre fin le jeudi 21 mars 2019.

Pour permettre aux contribuables retardataires de régulariser leurs situations auprès de l'administration fiscale, le Gouvernement leur accorde un délai supplémentaire de dix (10) jours ; date d'échéance le 31 mars 2019.

Passé ce délai, tout opérateur n'ayant pas régularisé sa situation fiscale, verra son Numéro d'Identification Fiscale désactivé et ne pourra aucunement opérer au niveau de la Direction Nationale des Impôts, de la Direction Générale des Douanes, de la Direction Nationale du Trésor, de la Direction Nationale des Marchés Publics et de l'Agence de la Promotion des Investissements Privés (APIP).

Le Ministre du Budget sait compter sur l'esprit de civisme de chacun et de tous.

Le Ministre du Budget



Ismaël DIOUBATE